

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_011 | Ouvriers. XIXe siècle](#)[CollectionBoite_011-13-chem | C. E. \[Caisse d'Épargne ?\]. \(Loterie\).](#)
[Item](#)[Aguet. Les grèves sous la Monarchie de Juillet | Reproches aux ouvriers qui ne se servent pas de la CE \[caisse d'épargne\]](#)

Aguet. Les grèves sous la Monarchie de Juillet | Reproches aux ouvriers qui ne se servent pas de la CE [caisse d'épargne]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb011_f0303

SourceBoite_011-13-chem | C. E. [Caisse d'Épargne ?]. (Loterie).

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Aguet, Jean-Pierre](#)

Références bibliographiques[aguet, grèves sous la Monarchie de Juillet](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 29/04/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Aguet
Gren 33 M. J.

393

Rechercher sur ouvrier que ne se trouvent pas
de la C. E.

"Ns avons écrit par eux du milieu d'après :
demandez à leurs ~~amis~~ administrateurs quel est
le ouvrier qui se connaît le chemin. Leur
nombre est bien petit, bien restreint et encore le
droit de ceux qui les fréquentent offrent-ils peu
d'exemples de cette sorte d'opiniâtreté nécessaire
pour arriver à de bons résultats. Leur intérêt,
pour qu'ils en ont au lieu de tourner au profit
de leur famille et de leur avenir, sert à leur donner
quelques jouissances passagères qui ne leur laissent et
tourment que du regret et le regret de les leur
dissipation et de la tumulte. C'est ainsi que le peu
d'ag qu'ils peuvent se procurer passe de leur main
à celle de subversifs et de cabarettiers.

Que l'ouvrier ne se laisse le plus de son
sort, n'union, ni ne le doit de son : mais
avoir de recueillir et conseil quelque chose de la
année présente afin de se assurer de recourir
à elle sa famille." 

Requisitoire du proc. après le décès de
filleul de Lille. Serthog (9 oct. 39)
Gazette de Tr. 16 oct 39

